

Le mot du maire

Madame, Monsieur,

L'année passée a été de nouveau chargée en actualités et évènements qui vont se poursuivre en 2019 :

Notons déjà que, d'après le dernier recensement effectué en 2016, nous avons franchi le seuil des 2 000 habitants, 2027 exactement, soit une augmentation d'environ 3% en 4 ans, ce qui nous place dans la moyenne de l'évolution du sud du département. Des nouveaux habitants arrivent donc, permettant de rajeunir notre population communale et de pérenniser ainsi nos commerces, écoles et services.

Concernant notre nouvelle mairie au Fief du Pré, rénover de l'ancien est difficile. Les normes de sécurité, personnes d'accessibilité pour les handicapées, d'isolation thermique, et bien d'autres, sont de plus en plus complexes et il nous faut les respecter. Le suivi du chantier semaine après semaine par quelques élus, avec le cabinet d'architecte, le bureau de contrôle et les entreprises est lourd à gérer et nous avons pris plusieurs mois de retard. Nous emménagerons au cours de ce premier trimestre 2019 et une journée portes ouvertes au public sera organisée au printemps prochain afin de visiter ces nouveaux locaux dont le hall d'entrée a été agrémenté de 2 superbes vitraux réalisés par notre association « les vitraux de Livry ».

A propos de la mairie actuelle, cette ancienne maison d'habitation a été mise en vente auprès d'un cabinet immobilier, à un prix déterminé par les services de l'Etat. A ce jour, une importante association départementale

s'est montrée intéressée pour y installer son siège social avec 5 à 6 employé(e)s. Un compromis de vente est en cours d'examen. Seul le bâtiment est concerné par cette vente et l'aspect de la place ne sera pas modifié.

Autre sujet important : la révision de notre plan local d'urbanisme ; celle-ci, entreprise il y a plus d'un an, devrait aboutir au cours de cette année 2019, mais là aussi les évolutions législatives complexes au fil des années nous rendent la tâche ardue puisque nous devons non seulement définir des règles mais surtout nous projeter sur l'évolution de la commune à l'horizon 2030 ett prendre en compte les obligations en termes de logements locatifs sociaux fixées par l'Etat à 25 % en 2025. Nous sommes aujourd'hui à 16 % et les services de l'Etat ne manquent pas de nous rappeler notre situation chaque année. A ce sujet, le chantier de construction de deux collectifs va voir le jour cette année : un de 19 logements dans le bas du Fief du Pré et un de 15 logements rue de La Rochette, toujours pour répondre à ces obligations. Nous avons à plusieurs reprises exprimé nos grandes difficultés, nous petite commune dont plus de 75% de la surface foncière est constituée de zones boisées non constructibles, à atteindre cet objectif. Une motion a été adoptée à ce sujet par le conseil municipal.

Cependant, des projets, dont les Pierrottes, sont en cours d'étude en partenariat avec la société publique locale Melun Val de Seine Aménagement afin de tenter de trouver des solutions à cette question.

suite page suivante



En décembre, présentation du médecin, le docteur PREISS, aux professionnels de santé de Livry organisée par le conseil municipal.

Autre fait marquant de la fin d'année dernière, l'arrivée tant attendue d'un médecin généraliste. Un certain nombre d'aménagements ont dû être réalisés rapidement en décembre à la Villa du Nil pour rendre cette installation possible et respecter les normes actuelles et complexes concernant la sécurité, et l'accueil des personnes à mobilité réduite. Le docteur Vincent Preiss est installé et ses consultations ont commencé depuis début janvier au 1er étage de la Villa du Nil. Merci à lui et à son épouse d'avoir choisi Livry. Il a dit être très satisfait de son installation. C'est une bonne nouvelle pour tous les habitants de la commune.

Des travaux vont également être faits prochainement pour réaliser une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite près de l'église et remettre en état le chemin d'accès au cabinet médical.

Grand débat national : des imprimés de doléances ont été mis à votre disposition, et en libre consultation, à l'accueil en mairie depuis la mi-décembre 2018. Nous les faisons suivre en Préfecture et à nos parlementaires. Vos idées et commentaires sont donc attendus.

Nous entamons donc cette dernière année de mandat municipal avec la poursuite des actions engagées. Pour ma part, après 4 mandatures (soit 24 années) en tant que conseiller municipal, adjoint, puis Maire, je ne solliciterai pas de nouveau mandat en 2020.

Bien cordialement.

Le Maire, Dominique Gervais



Mise à l'honneur de l'association des Petits Minots et de sa présidente depuis près de 10 ans, S. Bedu. Cette association créée en 1997 accueille les enfants de 0 à 3 ans tous les matins avec leurs parents ou leur assistante maternelle en présence d'une animatrice communale, pour partager des moments conviviaux d'apprentissage et de socialisation.

FIBRE OPTIQUE

Le déploiement de la fibre optique, financé par l'agglomération Melun Val de Seine, a pris du retard en raison notamment d'une pénurie nationale de câbles haut-débit. Les travaux sont actuellement en cours de démarrage par Orange chargé de ce projet. Les logements seront raccordables à partir du second semestre 2019.

Une réunion publique d'information aura lieu le vendredi 22 mars prochain à 20 heures, salle Dumaine

Scolaire

Une pause bien méritée : le temps du repas



Dans la journée d'un élève, la pause méridienne est un temps privilégié. La restauration, les activités, les jeux mais aussi le droit de ne rien faire sont des moments conviviaux où le vivre ensemble prime sur le reste.

Les menus proposés lors du semi-self sont composés d'un double choix pour les entrées, les fromages et les desserts. Ces choix sont dirigés : salade coleslaw ou chou rouge, yaourt ou petit suisse, clémentine ou kiwi. Le plat principal quant à lui est servi dans l'assiette, il est le même pour tous. Afin que tous les élèves aient le choix, chaque semaine lors des trois services, on inverse : les derniers passent les premiers et vice-versa.

Les élèves de maternelle sont servis à table. Ils ont également le choix mais pour développer leurs papilles, les agents des écoles qui s'en occupent proposent aux enfants de mettre dans leurs assiettes un peu des deux entrées. C'est une astuce qui fonctionne bien.

Les menus sont élaborés par une diététicienne et validés par la commission du temps repas qui se réunit régulièrement. Ainsi, début février, nos jeunes convives ont pu apprécier un menu chinois. Il est important de goûter pour savoir si l'on aime. Ne pas aimer ce qu'il y a dans l'assiette ne veut pas dire « ce n'est pas bon ! » loin de là... D'ailleurs la qualité est bien présente.

Avant ou après le repas, les enfants qui le souhaitent peuvent s'initier à l'art du dessin tandis que d'autres jouent dans la cour ou font de la gym ou de la relaxation.

Travaux

Beaucoup d'effervescence à la Villa du Nil en cette fin d'année 2018. La rampe d'accès de la boulangerie permet dorénavant aux clients à mobilité réduite d'entrer dans la boutique et simplifie aussi la vie des parents avec des poussettes!

De l'autre côté du bâtiment, la commune a travaillé pour permettre l'installation d'un médecin tant attendu depuis des années. Les différentes normes d'accessibilité, la remise au propre du local à l'étage, la création d'un local de consultation au rez-de-chaussée ont nécessité un investissement de 15 000 €. Des aménagements extérieurs seront aussi obligatoires en 2019 pour créer une nouvelle place de stationnement PMR proche du cabinet, améliorer l'éclairage de l'allée ainsi que son revêtement, le tout pour un minimum évalué à 22 000 €. Mais tous ces efforts financiers ne sont rien comparés à la santé des Livryens !

L'emplacement de la nouvelle place PMR est à l'étude avec l'aide des commerçants et d'habitants connaissant des difficultés de déplacement. Plusieurs solutions ont été étudiées et une décision sera bientôt prise permettant aux travaux de démarrer.

En matière de sécurité, l'amélioration du cheminement des piétons sur la place Mouton est terminée. Dorénavant les marcheurs peuvent circuler ailleurs qu'au milieu du rond-point.

Du côté des services techniques, un nouveau responsable viendra bientôt renforcer l'équipe après le départ de S. Sery à qui nous souhaitons une heureuse retraite.

L'année 2019 verra la poursuite des travaux d'amélioration et d'entretien du cadre de vie livryen en respectant une gestion saine de notre budget.

La commission travaux

Stationnement très gênant



Depuis le 5 juillet 2015 par l'article R417-11 modifié ensuite au 1er janvier 2017, la loi considère comme stationnements très gênants les arrêts et stationnements sur les passages piétons, les trottoirs ou les pistes cyclables, qui sont punis par une amende à 135 € (classe 4). Il en est de même pour le stationnement illégal d'un véhicule sur les emplacements réservés comportant la mention " stationnement pour personnes handicapées ", devant une bande d'éveil de vigilance pour les personnes malvoyantes ou sur un passage piéton.

Il est à noter que la cour de Cassation a estimé dans un arrêt du 20 juin 2017 qu'il n'était pas possible de se garer sur la voie publique devant son propre garage. L'amende est alors de 135 € (classe 4) sur un trottoir et 35 € (classe 2) sinon.

Bien sûr ces règles sont contraignantes mais elles visent à protéger les personnes vulnérables. Faisons tous l'effort de rentrer nos véhicules dans le garage ou l'allée, de nous garer sur des emplacements autorisés afin que nos enfants ne se retrouvent pas au milieu de la route!

La commission sécurité



Les promeneurs venant du foyer résidence et les riverains de la place Mouton peuvent enfin circuler sans risque autour du rond-point pour regagner le centre du village.

Urbanisme

Compte-rendu de la réunion publique PLU du 16 novembre 2018

Une nouvelle réunion a été organisée pour présenter l'avancement des travaux du Plan Local d'Urbanisme et recueillir vos remarques, avis et propositions. Vous étiez environ 80 personnes à la salle Dumaine.

Le dernier PLU date de 2013. Depuis de nouvelles lois nous contraignent, comme toutes les communes de France, à le modifier. Ce nouveau PLU n'est plus seulement un outil réglementaire, il doit définir les grandes orientations du futur de notre village vers 2030.

Certaines dispositions du PLU de 2013 ont été supprimées par la loi ALUR (surface minimum pour construire, Coefficient d'Occupation des Sols).

Aujourd'hui ceci conduit à la division en parcelles de 250 à 400 m² permettant la construction de pavillons.



Extrait du Mode d'Occupation des Sols d'Ile-de-France 2017 représentant les zones d'habitats individuels et collectifs, les bois, les équipements municipaux ...

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) voté au mois de juin 2018 par le Conseil Municipal permet de mieux maîtriser l'urbanisation de la commune :
- La zone constructible est limitée entre 6 m et 35 m depuis une voie communale ouverte à la circulation automobile,
- Un bâtiment d'habitation comprendra au maximum deux logements par unité foncière,
- La hauteur des constructions (zone UB) sera limitée à 5,50 m à la gouttière au lieu de 6 m.

En dehors des constructions individuelles des nouveaux arrivants, la commune doit définir un calendrier de réalisation par des

Opérations d'Aménagement et de Programmation

Les règles suivantes sont appliquées : 30 à 35 logements à l'hectare, 50 % LLS minimum, création d'une voirie. Huit secteurs sont concernés :

- Les Pierrottes : réalisation d'environ 60 logements sur 2,2 ha dont la moitié en Logements Locatifs Sociaux (LLS) comprenant une vingtaine de logements individuels en bordure des constructions riveraines,
- Rue de Vaux : au cœur du village prévision d'environ 15 logements et création d'un parking,

- Bas du Fief: 2 bâtiments R+2 toits plats avec 19 LLS,
- FSM le Verger, rue de La Rochette : 2 bâtiments comprenant 15 LLS, avec toits à pentes
- Four à Chaux : dès cette année, 30 à 35 logements en habitat mixte dont la moitié en LLS sur un terrain d'environ 9700 m²
- Chemin Latéral (Gare) : environ 15 LLS sur un terrain de 3700 m^2
- Sentier Pouligny : environ 20 LLS sur un terrain de 4900 m^2

D'autres lieux disposant de grandes surfaces viendront compléter les descriptions ci-dessus, Chemin Latéral et rue du Four à Chaux,

Nous projetons également l'aménagement de l'entrée de village par le dévoiement de la RD 39 pour éloigner le nouveau carrefour du passage à niveau, avec des courbes destinées à modérer la vitesse sur la route départementale. Cet aménagement devra permettre la création d'un parking.

Les conséquences de ce nouveau PLU

prenant en compte les obligations légales sont importantes :

- Passage de la population de 2000 à 2500 habitants d'ici 2025,
 - Environ 250 logements de plus,
- Accueil d'une centaine d'enfants supplémentaires entraînant le réaménagement des écoles et du restaurant scolaire,
- Redimensionnement des services municipaux pour répondre aux attentes de la population,
- Augmentation du linéaire de la voirie communale donc de son entretien.

Le tout dans un contexte fiscal incertain pour les ressources communales, dont l'éventuelle disparition de la taxe d'habitation, remplacée par quoi ? Dans quelles conditions ?

Certes ces opérations vont générer de la taxe d'aménagement mais ce ne sera pas suffisant, il faut savoir que le Dotation de fonctionnement versée par l'Etat à la commune est aujourd'hui inférieure de 100 000 € à celle touchée il y a 5 ans. La somme cumulée perdue est d'environ 360 000 €.

La commune va devoir vendre du patrimoine (ancienne mairie, terrain rue du Four à Chaux) pour financer l'extension des bâtiments et services scolaires sans faire un gros appel à la fiscalité.



Des réaménagements seront nécessaires dans nos écoles.

Vos interrogations

Les intervenants lors de la discussion s'accordent pour relever que la densification de la population change progressivement et malheureusement la physionomie de notre village.

En dehors des problèmes de circulation et stationnement déjà largement évoqués dans le passé deux groupes de questions ressortent :

L'aménagement : Lecture est faite d'un texte expliquant le mécontentement d'habitants qui dénoncent la défiguration du village par la construction de bâtiments au lieu de petits lotissements pavillonnaires.

Réponse: Le recours à la construction de petits bâtiments permet de diversifier l'offre de logements, d'accueillir la population supplémentaire sur un espace minimum, et de respecter nos obligations légales. Comme pour les Pierrottes les riverains des aménagements à venir seront consultés.

Transports: C'est notre rôle de citoyens de communiquer sur nos envies d'être mieux desservis en transports en commun. Nous avons la chance d'avoir une gare à Livry même, mais son efficacité est moindre que celle de Bois-le-Roi, ce qui entraîne parfois le choix d'y aller en voiture pour y prendre le train direct vers Paris.

De nouveaux moyens de transports aideront peut-être à limiter aussi l'usage de la voiture (le vélo à assistance électrique par exemple)

Une piste cyclable permettrait un accès moins dangereux en vélo à Chartrettes.

Réponse: Nous travaillons en permanence avec la Communauté d'Agglomération et le Département pour la prolongation de l'itinéraire cyclable vers Chartrettes et une amélioration des dessertes bus et ferroviaire.

R. Dagron, adjoint à l'urbanisme

Ecoles de musique et de danse -

Depuis quelques années, la commune de Livry-sur-Seine s'est engagée dans le soutien des activités culturelles notamment au travers de la signature de la convention quadripartite (signée par les communes du Mée-sur-Seine, Melun, Vaux-le-Pénil et Livry), portant sur la fréquentation des écoles de musique et de danse de l'agglomération. Par cette convention, les élèves de l'agglomération bénéficiaient d'un tarif préférentiel inférieur au tarif « extérieur » et la commune versait 25% de la charge par élève.

En 2015, les deux grandes communes n'ont pas souhaité renouveler cette convention. Après plusieurs rencontres avec le Maire de Vaux-le-Pénil, son adjoint aux Finances et le Responsable des services culturels et du conservatoire de musique, nous avons pu maintenir une collaboration, tout en limitant l'augmentation de la cotisation des adhérents.

Enfin, depuis 2016, les Livryens peuvent continuer à profiter des enseignements musicaux proposées par le conservatoire de Vaux-le-Pénil, en s'acquittant du tarif extérieur fixé par cette commune Après décision du Conseil Municipal de Livry, la municipalité verse une subvention pour les enfants de moins de 18 ans, les apprentis et les étudiants jusqu'à 25 ans, à raison de 20% de la charge résiduelle supportée par les familles, dans une limite de 300 € par élève.

La Communauté d'Agglomération Melun-Val de Seine étudie l'éventuelle possibilité de verser aux écoles de musique de son territoire une participation, d'un montant unique par élève domicilié sur son territoire (adulte ou enfant). Cette proposition pourrait probablement se mettre en place pour la rentrée 2019/2020, mais à ce jour aucune décision n'a encore été prise.

F. Geoffroy, adjointe aux finances

Ouverture d'un cabinet médical

La commune a le plaisir de vous annoncer

L'OUVERTURE
D'UN CABINET
DE MEDECINE
GENERALE

AU IER ETAGE DE LA VILLA DU NIL

A PARTIR DU
2 JANVIER 2019

Comme vous le savez peut-être déjà notre cabinet médical a réouvert ses portes grâce à l'arrivée du docteur Preiss début janvier. Cette installation tant attendue est le fruit d'un long travail de recherche de la part de la municipalité. Les travaux nécessaires à cette installation ont été réalisés en novembre et décembre pour répondre au plus vite aux nouvelles normes en vigueur (voir l'article des travaux).

Après dix années au service des urgences puis dix autres en tant que Médecin d'Urgence, le docteur Preiss a choisi Livry et son cabinet constitué de deux salles distinctes pour installer son projet en collaboration avec son épouse elle-même professionnelle de santé.

Consultations:

du lundi au vendredi Prise de rendez-vous sur Doctolib ou au 01.83.86.67.50 en cas d'urgence et dans la mesure du possible

Retour en images sur un bel hommage

Le centenaire de la Grande Guerre a beaucoup occupé l'actualité en cette fin d'année 2018. Partout en France les hommages se sont multipliés et ont fait de ce mois de novembre un moment fort en émotion. A Livry cette commémoration s'est construite autour des travaux des élèves de l'école élémentaire et de passionnés d'histoire.



Au cimetière, hommage à Marcel Chaillot, Marcel Gragy, Emile Fadin, Henri Dahuron, Camille Marie et Pierre Magat, poilus enterrés à Livry. Un grand nombre de citoyens sont venus assister au fleurissement des tombes par D. Gervais, maire de la commune, et les enfants de nos écoles.



Une foule jamais vue autour du monument aux morts pour assister au dépôt de gerbe et au discours officiel lu par le Maire.

L'appel aux morts mêlant les voix de nos anciens combattants de la guerre d'Algérie et des élèves de CM2 fut un beau moment de partage et une source précieuse d'informations pour les 200 Livryens présents ce dimanche 11 novembre 2018 sur la place.

L'émotion est à son comble lorsque les jeunes entonnent la Marseillaise puis des chants de la première guerre comme la chanson de Craonne.

Soutenus par l'accordéon de leur intervenante en musique, Marie-Aude et leur enseignante K. Converso, les enfants nous ont offert un moment unique de communion avec la mémoire de nos soldats.



L'exposition construite autour des travaux de recherche et d'invention des élèves de CM1 et CM2 a rencontré un grand succès. Des lettres criantes de vérité lues par les enfants retraçaient la correspondance entre une famille livryenne fictive et le père parti au front.

Des objets, des documents militaires sortis des collections familiales et des vidéos de l'Atelier Image venaient complèter ce travail.

A l'extérieur les fiches des registres militaires des soldats cités sur le monument aux morts permettaient de découvrir un peu plus nos poilus.

La conférence sur les moteurs d'avion en 14-18 et la découverte des vestiges de tranchées dans les bois de Livry ont aussi rencontré un large public.

Grâce au travail de débrousaillage de l'association Livry-Environnement, la zone était facilement accessible et R. Valembois, passionné d'histoire livryenne, a pu expliquer aux curieux l'origine de ces tranchées à l'issue d'une petite balade sous la pluie.



Le lâcher des ballons de la Paix est venu clôturer ces deux jours d'hommage et de souvenir dans notre commune. L'un de ces messages a parcouru pas loin de 200 km, pour atteindre la commune de Pouru-aux-Bois dans le département des Ardennes, tout près de la frontière belge et une jeune fille nous l'a renvoyé. De tels moments vécus ensemble doivent nous rappeler que la paix est fragile et qu'elle s'entretient au jour le jour.

Loi Labbé : votre jardin sans pesticides*

Pour protéger votre santé et l'environnement, la réglementation concernant l'utilisation des pesticides chimiques* évolue :

Depuis le 1er janvier 2019, vous ne pouvez plus acheter, utiliser et stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber. Issue de la loi Labbé, cette interdiction concerne également les collectivités, qui n'ont plus le droit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser les pesticides chimiques* sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles ou ouverts au public.

Des solutions alternatives existent!

Planter des plantes locales, au bon endroit selon l'exposition et la nature du sol - cultiver à proximité les unes des autres des plantes qui s'apportent des bénéfices mutuels - utiliser les plantes et les animaux auxiliaires pour lutter contre les maladies et les ravageurs - favoriser la biodiversité, alterner les cultures, adopter le paillage pour protéger vos végétaux des bioagresseurs - en sont quelques-unes. Un jardin naturel et équilibré est un jardin plus résistant!

Les alternatives non-chimiques et les produits de biocontrôle sont des solutions efficaces pour prévenir et si besoin traiter. Vous pouvez utiliser des produits de biocontrôle adaptés, au bon moment selon le stade de développement du bioagresseur et les conditions climatiques.

L'ensemble des conseils et solutions pour jardiner sans pesticides est disponible sur le site www.jardiner-autrement.fr

Rapportez vos pesticides!

Bidons, bouteilles, flacons, sprays, et autres contenants, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de pesticides, doivent être rapportés en déchetterie ou en un point de collecte temporaire, si possible dans leur emballage d'origine. Il ne faut en aucun cas les jeter à la poubelle, ni les déverser dans les canalisations. Renseignez-vous auprès de votre commune pour trouver la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire.

Trouvez la déchetterie la plus proche ou un point de collecte temporaire sur le site : www.ecodds.com

* Les pesticides chimiques, aussi appelés produits phytopharmaceutiques, servent à protéger les plantes. Il s'agit des herbicides, fongicides, insecticides, acaricides, anti-limaces...

Les pesticides de biocontrôle, à faible risque ou utilisables en agriculture biologique, restent autorisés.



Réglementation autour du poulailler

Depuis mars 2016, dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire, quelle que soit la taille de votre basse-cour vous devez appliquer les dispositifs de surveillance et de prévention demandés par la préfecture. La déclaration de votre basse-cour en mairie est obligatoire, en remplissant un formulaire, depuis l'arrêté du 24/02/2006.



La législation sur la construction d'un poulailler exige une déclaration obligatoire si la surface de l'abri se situe entre 5 m² et 20 m². Pour un particulier, l'élevage de poules est considéré comme un élevage familial. En d'autres termes, les poules que vous élevez ne sont que

des animaux de compagnie ou d'agrément.

L'installation de votre poulailler ne doit en aucun cas gêner la tranquillité de vos voisins. Même s'il n'existe pas une distance minimale à respecter imposée par la loi concernant le lieu d'implantation d'un poulailler, la considération du voisinage est importante pour un respect mutuel.

Outre les nuisances sonores, vos poules pourraient engendrer une nuisance olfactive, il est donc conseillé de nettoyer régulièrement votre poulailler afin d'éviter la propagation des mauvaises odeurs.

Une fois installé, pensez à distribuer quelques œufs frais à vos voisins les plus proches : cela facilitera vos relations de voisinage !

Le cœur dans tous ses états -



La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine organise Les rencontres de la santé, les 19 et 20 mars, au MAS, au Mée-sur-Seine, en partenariat avec les acteurs santé du territoire. Cet évènement consacré aux questions de santé et au bienêtre aura pour fil rouge cette année le système cardio-vasculaire.

Parce que la santé est le bien le plus précieux, ces rencontres sont placées sous le signe de la prévention pour prendre soin de soi. Six pôles seront proposés sur les thématiques de prévention et les facteurs de risques (gestion du stress, sommeil), l'alimentation et la santé (diabète, équilibre alimentaire, décryptage des publicités, boissons énergisantes...), les gestes qui sauvent (massage cardiaque, utilisation d'un défibrillateur...), le sport et la santé, les addictions (tabac, alcool, drogues, chicha, exposition aux écrans...).

Un kiosque santé centralisera des informations et de la documentation, notamment sur la question de l'accès aux droits de santé et le dispositif « Mon Agglo Ma Santé ».

Le MAS ouvrira gratuitement ses portes à tous les publics, le mercredi 20 mars de 14h à 18h (les autres horaires étant réservés aux scolaires). Les visiteurs pourront répondre à différents quizz sur l'hygiène de vie, la pratique d'une activité physique, leurs habitudes alimentaires...

Des animations ludiques seront également proposées aux enfants.

Agenda

Mars: Le 9: Don du sang, Vaux-le-Pénil Le 30: Carnaval dans l'après-midi avec VAPILS, VALJEC et Lívry

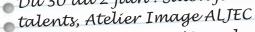
- animation
- A 20h30, concert de chorales en
- faveur de Rétina, salle de l'ALJEC

· Avril:

- Le 6: Mise en bouteille, ARVAL, sur la
- Le 14 : "On sème à Livry", exposition,
- artisanat, concours d'épouvantails

Mai:

Du 30 au 2 juin : Salon jeunes 🥻



Le 31 :Don du sang, Vaux-le-Pénil

Elections européennes

Les prochaines élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 en France, au suffrage universel direct à un tour.

La France élit 79 députés européens, soit cinq de plus qu'aux élections de 2014. La sortie du Royaume-Uni de l'Union

européenne entraîne une recomposition du Parlement européen au profit de plusieurs États membres sousreprésentés, dont la France.

Pour pouvoir voter, il faut être français, être âgé d'au moins 18 ans, jouir de ses droits civiques et politiques et être inscrit sur les listes électorales. Il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 31 mars 2019 et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année précédant le scrutin.

Désormais, il est possible de déposer sa demande d'inscription en ligne, à : demarches.interieur.gouv.fr ou service-public.fr, quelle que soit la commune de résidence. Vous pouvez également vous rendre en mairie, muni du formulaire d'inscription (Cerfa n° 12669*02), d'un titre d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de trois mois (avec en plus une attestation d'hébergement pour les enfants résidant chez leurs parents ou les personnes hébergées).

Les citoyens européens vivant en France (domicile réel ou résidence continue) peuvent également participer à l'élection des représentants français au Parlement européen.

Ils doivent être âgés d'au moins 18 ans, jouir de leurs droits civiques en France et dans leur pays d'origine et être inscrits sur une liste électorale complémentaire dans leur commune de résidence. Ils doivent en outre s'engager à ne voter qu'en France.

Collecte des déchets

Mercredi 20 mars

Reprise de la collecte des déchets verts

Mercredi 1er mai

Le ramassage des déchets verts sera maintenu



Etat civil

Naissances:	
BIRDAC Aria (Melun)	09/09/2018
FORET DA SILVA Enzo (Melun)	13/10/2018
MOUCHON Léo (Melun)	10/11/2018
DUPUIS Mylan (Melun)	25/11/2018
BAUDRY Noëly (Fontainebleau)	25/11/2018
KAHIL Ilyés (Paris)	08/12/2018
FERNANDEZ Giani (Paris)	13/12/2018
SURELLE Romane (Fontainebleau)	29/12/2018
KOBADJA DETOUA Samuel (Melun)	30/12/2018
PELLEGRINO Ambre (Melun)	08/01/2019
Mariages:	
DAUGA Benoit & DUBRUNQUEZ Nathalie	02/11/2018
BRAGHINI Thierry & MAJCHER Catherine	03/11/2018
PACS:	
CADOT Alain & CHAMPION Claude	02/10/2018
BROUILLARD Rémi & MIRAS Elodie	23/11/2018
PELLEGRINO Aurélien & FRANCKHAUSER Aurore	17/12/2018
POIRIER Kévin & LEMMENS Joanne	30/01/2019
Décès :	
	02/07/2018
MANSAT Jean (Livry-sur-Seine)	02/01/2010
GARIN Gérard (Livry-sur-Seine)	08/10/2018

31/10/2018

10/11/2018

23/11/2018

21/12/2018

18/01/2019

21/01/2019

ROBOT Sylvaine (Fontainebleau)

CHOUMAKER André (Beaune)

DANIAUD Jean-Michel (Melun)

SEURAT Micheline Vve FLEURANT (Toulouse)

HUBERT Alain (Melun)

BECART Rémi (Melun)

Ça bouge à l'ALJEC!



Les soirées de l'ALJEC, ici la Saint-Jean de 2018, réunissent toujours un grand nombre de Livryens autour d'une ambiance musicale.

✓ De nombreuses animations du côté de l'ALJEC

Fin octobre une belle exposition sur le thème de « la matière » organisée par l'Atelier Image a remporté un vif succès.

Puis en janvier, la soirée intersections avec dégustation de choucroute et soirée dansante et animation Karaoké a réuni plus de 80 convives dans une ambiance très conviviale.

Le Carnaval du samedi 30 mars partira du foyer Gaston Magat pour parcourir les rues de Livry durant l'après-midi. En partenariat avec l'APILS (Association des Parents d'élèves Indépendants de Livry-sur-Seine) et le Comité d'animation ce défilé sera sûrement encore un beau moment pour les enfants et leurs parents.

Puis le soir, un concert de chorales au profit de l'association Rétina luttant contre des maladies de la vue aura lieu toujours à l'ALJEC. Rendez-vous à 20h30, l'entrée est libre, tous vos dons sont les bienvenus.

Pour le grand week-end de l'Ascension du jeudi 30 mai au dimanche 2 juin c'est un musée éphémère de « Jeunes talents » et l'anniversaire des 50 ans de l'ALJEC qui animeront à nouveau l'association.

Enfin pour fêter l'arrivée de l'été, la fête de la musique et la Saint-Jean s'uniront pour vous faire danser le samedi 22 juin. Le Comité d'animation et l'ALJEC recherchent des talents musiciens souhaitant se produire à cette occasion.

Recherche musiciens



Vous souhaitez vous produire à Livry le samedi 22 juin pour l'union de nos fêtes de la musique et fête de la Saint-Jean?

Contacts:

ALJEC: 07 83 95 71 25 . aliec@orange.fr

Livry animation: 06 70 15 95 38, chantalivry@yahoo.fr)

✓ Musée éphémère « jeunes talents »

L'Atelier Image de l'ALJEC (Association pour les Loisirs, la Jeunesse, l'Ecole et la Culture) organise du 30 mai au 2 juin 4 jours de rencontre entre des jeunes artistes et le public. Reprenant le principe du Salon d'Art, cet évènement est conçu pour permettre aux jeunes artistes plasticiens (entre 18 et 35 ans) de pouvoir exposer leurs œuvres en 2D ou 3D. Quels que soient le support et les techniques utilisées, peinture, photos, sculpture, installation, dessin, graph, infographie, ..., l'équipe de l'Atelier Image souhaite vous recevoir.

Pour ce faire nous créons dans le Foyer Gaston Magat un espace unique et éphémère d'exposition. Ce faisant, nous continuons une action traditionnelle, commencée il y a 40 ans, de notre association permettant la rencontre entre les artistes et le public.

Bulletins d'inscription disponibles en Mairie et https://aljec.jimdo.com/www.livry-sur-seine.fr



✓ Anniversaire de l'ALJEC

Cette année, à l'Ascension, l'ALJEC va fêter quasiment jour pour jour le quarantième anniversaire de son inauguration et, à quelques mois près, les cinquante ans du début de sa construction.

Afin de célébrer dignement cet événement important pour la commune de Livry et de rappeler aux Livryens, surtout aux nouveaux habitants qui n'ont pas connu l'époque héroïque, comment une telle réalisation a pu être rendue possible grâce à la volonté, l'entêtement et le courage d'une petite poignée de bénévoles entraînés par un homme hors du commun qui a réussi à fédérer autour de lui une bonne partie du village, l'ALJEC organise du 30 mai au 2 juin une exposition retraçant la genèse et les grands moments de cette belle aventure, depuis la construction et l'aménagement - entièrement dus aux bénévoles s'étant retroussé les manches - jusqu'aux animations et activités que vous pouvez connaître auiourd'hui.

Photos, archives, documents, affiches conservés précieusement et prêtés par les pionniers ayant participé aux débuts de cette épopée, témoignages des « anciens » permettront à tous de découvrir ou de se remémorer comment et pourquoi l'ALJEC occupe une place si importante dans le cœur des Livryens.

Si vous possédez quelque document que ce soit (photo, film, etc.) et que vous souhaitez le prêter pour exposition, merci de les déposer sous enveloppe, avec la mention « anniversaire » et sans oublier d'y joindre vos coordonnées, dans la boîte aux lettres de l'ALJEC.



Nouvelles paroissiales

Cette année, un petit groupe d'enfants a aidé à installer la crèche dans l'église de Livry. Après un temps de préparation avec les catéchistes, tous ont apporté à la crèche de la mousse, des branches, de la paille et pour finir, avec beaucoup de précautions les personnages. C'est toujours un grand moment de joie pour les petits et les grands.

Tous les dimanches : messe à 11h à l'église Saint-Pierre Saint-Paul de Vaux-le-Pénil

La messe des Rameaux aura lieu à Livry le dimanche 14 avril 2019 à 9h30.

C. Arnulf



Permanences d'accueil paroissial secteur de Vaux-le-Pénil / Livry-sur-Seine:

Lundi de 17h30 à 19h Mercredi de 15h à 17h Samedi de 10h à 12h

Chapelle Notre-Dame de la Paix 132 rue Charles-Jean Brillard 77000 VAUX-LE-PENIL Tél: 01 60 68 12 66 - eglise.vaux-livry@sfr.fr



La construction de la grande salle de l'ALJEC par de nombreux bénévoles a duré 7 ans et l'inauguration eut lieu en mai 1979.

Comité d'animation



Les joueurs de loto toujours très concentrés sur leurs grilles ...

Après avoir brûlé les sapins de Noël sur le terrain de la vigne le 12 janvier – vin chaud, chocolat et crêpes furent très appréciés par les nombreux présents -, organisé son grand loto annuel dans la salle de l'ALJEC le 2 février, le Comité d'animation prépare, en collaboration avec d'autres associations livryennes et avec le concours des écoles, une nouvelle grande manifestation qui aura lieu le dimanche 14 avril dans le parc du Fief du Pré.

« On sème à Livry »

Il s'agira d'une journée autour du thème du jardin, de la nature et des produits locaux : bourse aux plantes et végétaux, vente de miel et produits divers, artisanat, exposition photos réalisée par les enfants, etc. Ateliers variés et animations ponctueront cette journée, ainsi qu'un grand concours d'épouvantails dont le règlement se trouve dans ce Livry-Info.

A cette occasion le Comité d'animation vous invite à fabriquer seul, en famille ou entre amis, votre épouvantail à l'aide de matériaux recyclables et non dangereux. Vos créations seront exposées et les réalisations les plus époustouflantes ou étonnantes seront récompensées par le jury.

Réservez dès maintenant votre journée!



ARVAL

L'assemblée générale annuelle de l'ARVAL se tenait le 9 février dans la salle Dumaine. Une bonne cinquantaine d'adhérents – dont certains venant des départements voisins – avaient fait le déplacement et, joints aux vingt pouvoirs envoyés, représentaient environ 50 % des effectifs de l'association, ce qui mérite d'être souligné.

Le président G. Laviec, après un bref historique et le rappel des buts de l'association, se félicita de la bonne santé de l'ARVAL, dont les effectifs sont quasi constants d'une année sur l'autre (147 pour 2018), puis énuméra les faits marquants de l'année écoulée concernant le travail dans la vigne et les événements extérieurs auxquels les membres de la confrérie du Clos des Pierrottes ont participé, en insistant sur le symposium des vignes d'Ilede-France à Bagneux en octobre dernier, qui vit notre cru 2016 récompensé par une médaille d'argent dont le diplôme reproduit ci-dessous fut chaleureusement applaudi. Suivirent le rapport financier, qui montre des finances saines et maîtrisées, puis l'approbation des comptes.



Présent aux côtés des membres du bureau, le maire D. Gervais, par ailleurs membre de la première heure de l'ARVAL, a félicité l'association pour son action et ses résultats, avant d'évoquer le prochain déménagement de la mairie actuelle vers le Fief du Pré et la vente du bâtiment, entraînant la migration du chai de l'ARVAL. Un nouveau local sera mis à disposition au Fief, qui va nécessiter des aménagements afin d'être opérationnel pour les prochaines vendanges. Il sera donc fait appel à vos talents de bricoleur entre les mois de mars et septembre.

Après avoir procédé au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration et regardé le résumé en images de l'année 2018, c'est naturellement un verre de Clos des Pierrottes à la main que tous les participants terminèrent cette sympathique réunion.

Ph. Bailly

Mairie de Livry-sur-Seine tél: 01 60 68 25 83 courriel: mairie-de-livry-sur-seine@wanadoo.fr site internet: www.livry-sur-seine.fr site de l'agglomération Melun Val de Seine: www.melunvaldeseine.fr Imprimé par Imprilith, 77310 Pringy